



PROJET ÉOLIEN
COMMUNES DE MARTRES-SUR-MORGE, SARDON,
SURAT, THURET

ÉDITO

Madame, Monsieur,

Depuis fin 2024, Neoen étudie la faisabilité d'un projet éolien sur vos communes. Suite à l'envoi d'une première lettre d'information, les études ont été menées pour permettre de définir les états initiaux environnementaux, paysagers, acoustiques. Dans cette nouvelle lettre, nous vous présentons leurs résultats.

Ces études nous guiderons dans les prochains mois pour choisir le meilleur scénario d'implantation des éoliennes sur la zone. Le nombre, la hauteur, la puissance et la localisation exacte des éoliennes seront définis pour trouver le meilleur équilibre entre une production d'électricité optimale et des impacts limités sur l'environnement et le cadre de vie.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et restons à votre écoute pour toute question.



Jeanne GRANGE
Cheffe de projet Neoen

NEOEN



1^{er} producteur indépendant
français d'énergies 100 %
renouvelables



8 antennes locales
(Aix-en-Provence, Bordeaux,
Lyon, Nancy, Nantes, Paris,
Rennes, Toulouse)



Présent sur tout le cycle
de vie du projet

www.neoen.com

LE SAVIEZ-VOUS ?

1991
c'est l'année de mise
en service de la 1^{re} éolienne
terrestre en France*

* Source : Lefigaro

10 %
de la production d'électricité
française a été d'origine
éolienne en 2024*

* Source : Observatoire de l'éolien 2024, FEE, RTE

9 500
c'est le nombre d'éoliennes
en fonctionnement
en France fin 2023*

LES INFOS À RETROUVER DANS CETTE LETTRE



Le rappel
de la zone
d'étude



Les résultats
des états
initiaux



Le dialogue
avec le
territoire



Les réponses
à vos questions
les plus fréquentes

LA ZONE DE PROJET ÉTUDIÉE À LA LOUPE

Les études techniques lancées en février 2025 s'achèvent : elles ont permis de cartographier les enjeux et les sensibilités environnementales, paysagères et acoustiques de la zone d'étude.



2

LES ÉTUDES TECHNIQUES

► LES RÉSULTATS DES ÉTATS INITIAUX



ÉTUDE
ÉCOLOGIQUE

Le secteur est principalement composé de grandes cultures, avec peu de haies ou d'arbres isolés. Ce type de milieu présente une biodiversité limitée, mais le bureau d'étude a établi qu'il peut néanmoins accueillir certaines espèces d'oiseaux pour leur reproduction et leur nidification, comme la Cisticole des joncs ou l'Œdicnème criard. Une espèce protégée, le Busard Cendré est également présente.

Afin de préserver la faune locale, plusieurs mesures sont prévues :

- Éviter les périodes sensibles de reproduction lors des travaux ;
- Repérer et protéger les nids de Busard cendré pendant les périodes de moisson ;
- Mettre en place un dispositif de détection des grands oiseaux en vol afin de limiter les risques de collision, notamment lors des migrations ;
- Maintenir une distance avec les canaux situés à l'est de la zone, qui constituent des milieux humides naturellement plus riches en biodiversité.



ÉTUDE
PAYSAGÈRE

Afin de garantir une intégration harmonieuse des éoliennes dans un paysage caractérisé par des espaces ouverts et les vues vers la chaîne des Puys, le bureau d'études formule plusieurs recommandations, notamment :

- Ne pas étirer le parc sur tout l'axe est-ouest de la zone étudiée pour éviter tout effet d'encerclement des bourgs voisins.
- Choisir une implantation simple, de préférence linéaire et à espacements réguliers.

Une fois le nombre et la disposition des éoliennes connus, des photomontages du parc éolien seront réalisés : les élus participant au comité de suivi ont d'ailleurs pu choisir des points de photomontages supplémentaires.



ÉTUDE
ACOUSTIQUE

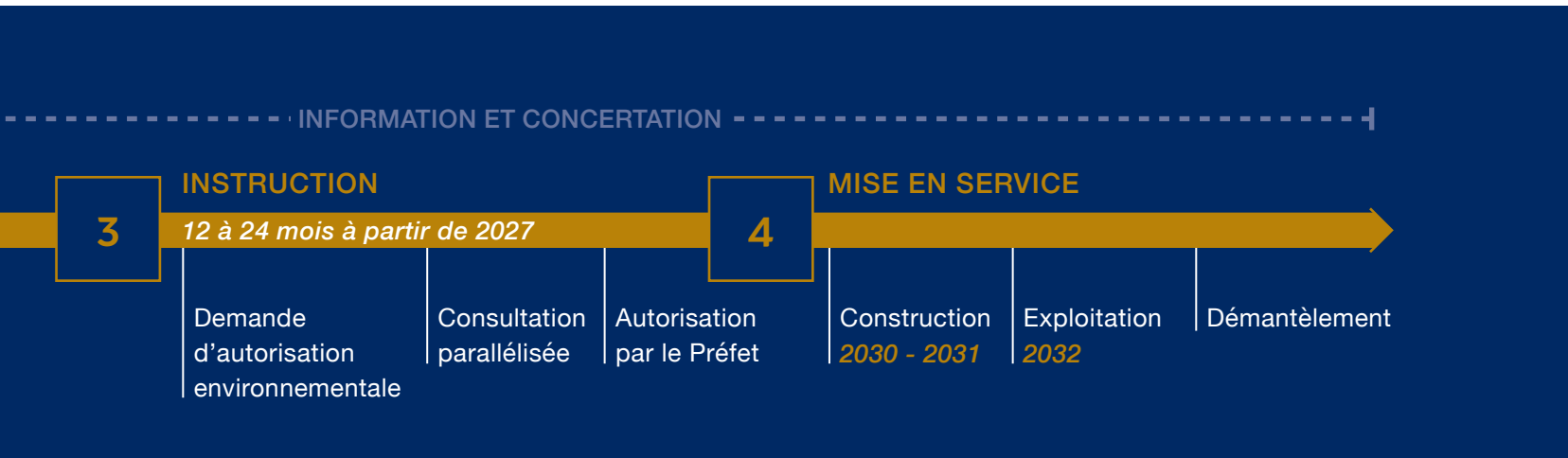
Le bruit ambiant sur la zone a été mesuré grâce à des sonomètres posés à l'extérieur des habitations les plus proches.

Des modélisations informatiques vont être réalisées pour évaluer le bruit potentiellement « ajouté » par les éoliennes et s'assurer du respect des seuils réglementaires.

Les études techniques ont été réalisées par des bureaux experts et indépendants. Ils se sont appuyés sur la documentation scientifique existante ainsi que sur des relevés écologiques et des sorties sur le terrain effectués sur une année entière afin de prendre en compte les quatre saisons.



C'est sur la base de ces états initiaux que les experts ont formulé des recommandations.
Afin de guider Neoen dans l'élaboration de scénarios d'implantation au cours des prochains mois.



► UNE ZONE ÉTUDIÉE AU PEIGNE FIN



46 sorties des écologues sur le terrain pour recenser de jour comme de nuit oiseaux, chauves-souris, plantes, habitats, etc.



20 sondages du sol pour compléter le recensement des zones humides



11 sonomètres posés pour mesurer le bruit ambiant près des habitations les plus proches

L'étude du terrain permet d'identifier les secteurs sensibles à éviter pour travailler sur la meilleure implantation possible des éoliennes.



ET APRÈS ?

Les scénarios d'implantation seront définis au regard de la **logique ERC** du Code de l'Environnement : il s'agira d'**É**viter au maximum les impacts, de les **R**éduire s'ils n'ont pu être suffisamment évités, et de les **C**ompenser quand ils n'ont pas été assez réduits. Il s'agit ainsi de concevoir un parc éolien de moindre impact.

LE DIALOGUE AVEC LE TERRITOIRE



DISTRIBUTION DE LETTRES D'INFORMATION

Neoen s'engage à vous informer à chaque étape du projet et à répondre à toutes vos questions chemin faisant.



Le prochain rendez-vous :

Printemps 2026

Nous aurons finalisé la première phase des études et seront en mesure de vous présenter le nombre d'éoliennes et leur localisation.



DIALOGUE CONTINU AVEC LES ÉLUS

Présentation régulière de l'avancée du projet et des résultats des études en comités de suivi avec des élus des 4 communes.

Choix des points de vue pour les photomontages, transmission des données de vent, discussions sur l'ampleur des retombées locales et la possibilité de mettre en place des chèques énergie pour les habitants, information transparente sur le projet : Neoen se met à l'écoute des attentes des municipalités pour une conduite de projet vertueuse.

ÉOLIEN ET CADRE DE VIE : VOS QUESTIONS FREQUENTES



LES ÉOLIENNES FONT-ELLES DU BRUIT ?

Le bruit qui peut être généré par une éolienne est réglementé par **l'arrêté ICPE du 26 août 2011**. Il fixe un seuil de niveau ambiant à 35 décibels. Au-delà de ce seuil, le parc éolien ne peut pas engendrer un dépassement de plus de 5 décibels le jour et 3 décibels la nuit. À titre de comparaison, le niveau sonore d'un bureau calme est de 40 décibels, le bruit perçu depuis l'intérieur d'une voiture à 50 km/h est de 60 décibels, et celui d'un aspirateur de 80 décibels.



LES ÉOLIENNES FONT- ELLES BAISSER LES PRIX DE L'IMMOBILIER ?

Selon une étude de l'ADEME de 2022, les éoliennes ont **très peu d'effet sur les prix des maisons**. Sur 124 avis de riverains situés à moins de 5 km d'une éolienne, 90 % n'ont constaté aucune baisse de valeur. Pour les quelques maisons restantes, l'impact est très faible et ressemble à celui d'autres infrastructures comme les pylônes électriques ou les antennes relais.

<https://librairie.ademe.fr/societe-et-politiques-publiques/5610-eoliennes-et-immobilier.html>



QUE DEVIENT LE PARC ÉOLIEN EN FIN DE VIE ?

La réglementation oblige le propriétaire du parc éolien à retirer du sol l'intégralité du bloc de fondation en béton armé et à restaurer la zone à l'identique, avec de la terre végétale. Il doit également recycler à hauteur de 95 % les éoliennes en elle-même. Jusqu'à présent, les pales étaient la partie la plus difficiles à recycler. En 2023, la société danoise Vestas a inventé un procédé chimique permettant de recycler les pales en époxy pour créer de nouvelles pales.

NEOEN

RESTONS EN CONTACT

L'équipe projet se tient à votre disposition pour répondre à toutes vos interrogations.
Jeanne.grange@neoen.com | 06 33 76 41 32
52 rue Servient 69003 LYON